

Compte rendu de la séance du 21 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi vingt-et-un octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mme MICHEAU-HÉRAUD, MM CROIZAT, GUAIS, Mmes REY, DUPUCH-BOUYSSOU, MOUFFLET, MM. HANNOY, MONGET, CHIRON, DARON, CAÏS, Mmes PERRIN-RAUSCHER, DANÉY, PUJOL, GAILLARD, DUPHIL, M. BONNAYZE.

Absents : M. CARLET a donné procuration à M. CROIZAT
M. PERRET a donné procuration à M. GUILLEMOT
Mme FRANCO a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD
M. VERSHAVE a donné procuration à M. BONNAYZE
Mme ROCA

Secrétaire de séance : Mme MICHEAU-HÉRAUD

Date de la convocation : 15 octobre 2019

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil municipal du 26 juin 2019 a été adressé aux conseillers pour avis. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. TRANSPORT SCOLAIRE : convention de délégation de la compétence transport scolaire

M. le Maire rappelle que la compétence du transport scolaire a été transférée à la Région (anciennement compétence départementale). Un projet de convention a été adopté par la commission permanente du Conseil Régional le 24 mai 2019. La commune, en tant qu'organisatrice de second rang, doit en être signataire. Une indemnité sera versée à la commune par la Région mais la part familiale sera prise en charge par la commune, celle – ci s'étant engagée à ce que le transport demeure gratuit pour ce qui concerne l'année scolaire 2019/2020.

La subvention du Département pour l'année 2018 était de 10 136,45 €. La Région subventionne pour l'année 2019/2020 à hauteur de 23 000,00 € environ, somme à partir de laquelle il faudra déduire la part familiale estimée à 12 000,00 € environ.

Arrivée de Mme DUPUCH-BOUYSSOU à 20h45

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°42.2019

Considérant la convention de délégation de la compétence Transport Scolaire, adoptée en Commission Permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine par délibération 2019.806 du 24 mai 2019,

Considérant qu'en tant qu'Autorité Organisatrice de Second Rang, la Commune doit adopter cette convention,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par **22 voix « POUR »** :

- **d'approuver** les termes de ladite convention ;

- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire précise qu'un rendez-vous est programmé avec Mme GREZIS (agent de la Région – service transports scolaires) concernant l'aménagement d'un abri bus route de Meynac.

II. **SIAE des Portes de l'Entre-deux-Mers** : approbation des RPQS de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire donne la parole à M. CROIZAT pour la présentation des RPQS (Rapports sur le Prix et la Qualité des Services) de l'année 2018.

M. CROIZAT explique que le nombre d'abonnés sur les 8 communes (Baurech, Cambes, Camblanes et Meynac, Carignan de Bordeaux, Cénac, Latresne, Quinsac, Saint Caprais de Bordeaux) pour l'eau potable a augmenté par rapport à 2017 : 9 413 abonnés pour 20 172 habitants. La consommation moyenne a été de 152 litres par habitant et par jour.

Le rendement du réseau quant à lui est légèrement inférieur : 77%, dû notamment aux fuites et besoin du service en eau (incendie, purges, etc..)

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau est de bonne qualité.

Concernant le prix, une légère diminution est à noter pour 2018. Le prix comprenant une partie fixe (abonnement) et un prix m³ consommé était de 2,31 €/ m³ pour 120 m³.

M. CROIZAT souligne que moins la consommation est importante, plus le prix du m³ est cher. Ceci est dû à une part fixe élevée.

Pour l'assainissement, il est difficile de faire la comparaison car le contrat avec la Sogedo s'est terminé en avril 2018.

Le syndicat compte 6 788 abonnés et 16 678 habitants desservis, 23 de plus qu'en 2017 pour un réseau de 151,26 km.

L'eau est traitée par 6 stations d'épuration. Celle de Camblanes et Meynac a une capacité de 2 500 équivalents habitant.

M. CROIZAT ajoute que les rapports de conformité n'ont pas encore été communiqués par la Police de l'eau.

Le prix est identique à 2017 : 3,07 € le m³, composé d'une part fixe, d'un prix au m³ et des taxes.

M. CROIZAT précise que pour plus d'informations détaillées et par souci de transparence, un site internet dédié a été mis en ligne : www.serviceseaufrance.fr

Il rappelle que d'importants travaux ont été réalisés en 2018, notamment le raccordement de la MAS située allée du Lac ainsi que le changement de la canalisation entre le château d'eau de Camblanes et Meynac et celui de Quinsac ;

Pour 2019, il est prévu le remplacement d'une canalisation sur le CD14, de Labory au rond-point de Lalande et la poursuite des remplacements des branchements en plomb.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité

Délibération n°43.2019

Considérant que le service de l'eau et de l'assainissement est assuré par le SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers situé à Cambes (33880) route de Saint-Caprais ;

Vu les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif du SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers pour l'année 2018 ;

Après lecture de la synthèse et discussion,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **d'approuver** les **Rapports** sur le **Prix** et la **Qualité** du **Service** d'eau et d'assainissement pour l'année 2018.
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

III. **SALLE CULTURELLE** : choix du contrôle technique et de la coordination SPS

M. le Maire explique que dans le cadre du projet de réalisation de la salle culturelle et sur les conseils du cabinet d'architectes, le Conseil doit mandater un bureau de contrôle technique et un coordinateur SPS (coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé). Les missions à effectuer sont :

- Mission L : solidité des ouvrages
- Mission LP : solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- Mission S : sécurité des personnes
- Mission PH : isolation acoustique
- Mission Hand : accessibilité personnes à mobilité réduite
- Mission TH : isolation thermique
- Mission coordinateur SPS

5 devis ont été reçus. 2 répondaient seulement à une seule mission, les 3 autres réunissaient l'ensemble des missions.

Nom	Prix total TTC	Missions	Montant HT
Qualiconsult	20 460,00 €	contrôle technique	10 350,00 €
		hygiène et sécurité	6 700,00 €
ANCO Atlantique	21 720,00 €	contrôle technique	13 300,00 €
		coordination SPS	4 800,00 €
Bureau Veritas	6 231,60 €	coordination sécurité-santé	5 193,00 €
APAVE	4 944,00 €	coordination SPS	4 120,00 €
DEKRA	25 140,00 €	contrôle technique	10 450,00 €
		coordination SPS	10 500,00 €

Après étude, **M. le Maire** propose de choisir QUALICONSULT pour un montant de 20 460,00 € TTC.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°44.2019

Considérant qu'il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle concernant les travaux pour la construction d'une salle culturelle à Camblanes et Meynac ;

Considérant l'étude des 5 devis reçus pour les différentes missions demandées ;

Après présentation des offres et discussion,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **de choisir** le bureau de contrôle **QUALICONSULT**, situé à PESSAC (Gironde), pour un montant TTC de **20 460.00 €**.

- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été votée le 26 juin dernier concernant une demande de subvention auprès du Conseil Départemental. Après étude et discussions avec les services du Département, il s'avère nécessaire de l'annuler et de la remplacer par la suivante :

Délibération n°55.2019 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 36-2019 DU 26 JUIN 2019

Considérant le projet de construction d'une salle culturelle multi-activités pour offrir à la population du territoire un espace permettant de :

- * promouvoir l'offre et la diffusion culturelle,
- * développer les apprentissages et les pratiques artistiques et culturelles,
- * accueillir des résidences d'artistes,
- * soutenir et dynamiser la vie associative communale et intercommunale,
- * créer du lien social et inter générationnel entre les habitants,

Considérant que le montant des travaux prévisionnel s'élève à **1 445 000 € HT**, la maîtrise d'œuvre à **203 962.00 € HT**, **soit un montant total H.T. de 1 648 962.00 € HT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Demande** à bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 300 000.00 €,
- **Organise** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention du Département</i>	<i>300 000.00 €</i>
<i>Subvention DETR de l'Etat demandé</i>	<i>265 000.00 €</i>
<i>Emprunt</i>	<u><i>1 413 754.00 €</i></u>
Montant TTC	1 978 754.00 €

- **Inscrira** ce programme au budget 2019.

IV. **EPRCF33 Carrières et Falaises** : adhésion et retrait de communes

M. le Maire explique au Conseil que le syndicat EPRCF33 sollicite les 25 communes membres afin de se prononcer sur :

- le retrait de la commune de Baron
- l'adhésion de la commune de Saint-Germain de la Rivière

En conseil syndical, **M. le Maire** avait voté pour que la commune puisse se retirer librement. Il expose que le choix devrait appartenir aux Maires des communes concernées sans avoir l'approbation de l'ensemble des adhérents. Mais ce vote a été minoritaire.

M. le Maire trouve dommage ce fonctionnement et défend l'idée que la liberté soit laissée aux communes.

Il demande l'avis du Conseil.

M. CAIS demande si l'unanimité des communes est requise. **M. le Maire** répond que oui, cela est indiqué dans les statuts.

Mme PERRIN RAUSCHER rejoint M. le Maire dans cette idée et ajoute que si les conditions d'adhésion devaient changer pour les communes cela pourrait être problématique pour Camblanes et Meynac.

M. BONNAYZE rappelle qu'à l'origine il s'agit d'un syndicat de cartographie et non d'action, indispensable pour la mise en œuvre du PLU.

M. le Maire informe les élus que le Département n'intervient que sur le domaine public et il est indispensable de répertorier l'état du sous-sol sur la totalité de la commune. Il paraît donc

important de cartographier conformément à l'état réel des carrières. Il précise que l'Etat subventionne les études.

Le syndicat, présidé actuellement par M. Jean-Luc HOGUET, devrait logiquement se dissoudre lorsque les études seront réalisées et les nouveaux périmètres du PPRMT seront établis et approuvés par la Préfecture.

M. le Maire précise qu'il faudra tout de même assurer le contrôle et le suivi des travaux.

M. CHIRON interroge sur la légalité d'empêcher une commune de se retirer.

M. le Maire souligne l'importance de ces études qui ont notamment été profitables pour la commune de Latresne qui a pu remettre des terrains constructibles après investigations montrant l'absence de carrières.

Pour Camblanes et Meynac, la cartographie semble assez réaliste notamment grâce au travail réalisé par le BRGM.

M. le Maire rappelle que les services de l'Etat voulaient figer le PPRMT immédiatement. Les élus s'y sont opposés, ce qui a induit les études menées par le syndicat EPRCF33.

Il propose de délibérer.

Délibération n°45.2019

Considérant que EPRCF33 accepte la nouvelle adhésion de la commune de **Saint-Germain de la Rivière** par délibération en date du 5 septembre 2019 ;

Considérant l'article L5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les communes déjà membres d'un syndicat doivent émettre un avis ;

Après discussion, **le Conseil Municipal, décide**, à l'unanimité par **22 voix « POUR »** :

- **d'accepter** l'adhésion de **Saint-Germain de la Rivière** au syndicat intercommunal EPRCF33.
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°46.2019

Considérant la demande de la Commune de Baron de se retirer du Syndicat Intercommunal EPRCF33 ;

Considérant les arguments de la Commune de Baron et afin de laisser le libre arbitre aux communes ;

Après discussion, **le Conseil Municipal, décide**, à l'unanimité par **22 voix « POUR »** :

- **d'accepter** le retrait de **la commune de Baron** du syndicat intercommunal EPRCF33.
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

V. VOIES DOUCES : élargissement et inauguration

M. le Maire rappelle que les travaux d'élargissement des trottoirs le long de la RD14 route des Cités sont terminés. La voie douce a été inaugurée le samedi 19 octobre dernier.

Le bornage ayant été réalisé, il convient de régulariser l'acquisition des terrains par la commune chez le notaire. Deux propriétés sont concernées : Mme ROBIN dont le montant de la cession a été arrêté à la somme de 1029,75 € TTC et M. MAENC pour 3074,33 € TTC.

Il rappelle que ces sommes sont inscrites au budget de la commune.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°47.2019

Considérant la délibération en date du 5 novembre 2018 ;

Considérant les documents d'arpentage réalisés par le cabinet de géomètre DESCHAMPS à Créon ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **d'acquérir** la parcelle AK 610 appartenant à Mme ROBIN Odile pour un montant de **1 029,42 €** ;
- **d'acquérir** les parcelles AK 611 et 613 appartenant à M. et Mme MAENC Yann pour un montant de **3 074,33 €** ;
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VI. SDIS : participation financière pour la construction d'un bâtiment

M. le Maire rappelle que des études ont été lancées pour la construction d'un centre d'incendie et de secours en remplacement de la caserne de la Benauges dont dépend Camblanes et Meynac ainsi que 3 autres communes de la CDC et 4 communes des Coteaux bordelais.

Un projet de convention relative au financement des travaux prévoit qu'une part importante sera prise en charge par la Métropole et la part restante, soit 1 400 000,00 €, sera à répartir entre les 8 communes.

Le coût pour Camblanes et Meynac s'élève à 170 137,00 €, payable en plusieurs fois (3 versements selon l'article 3 de la convention).

M. le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'un emprunt auprès du SDIS, ce qui permettrait de ne pas payer la TVA.

Il se dit inquiet car c'est un prévisionnel sur des bases d'anciens prix mais qu'il ne paraît pas possible de s'y opposer. Il espère que le coût réel ne sera pas supérieur et ajoute qu'une étude sera à réaliser par la commission des finances pour anticiper ces dépenses.

Il propose au Conseil d'adopter la convention.

Délibération n°48.2019

Considérant la future construction d'un Centre d'Incendie et de Secours Bordeaux Rive Droite ;

Considérant la demande de participation aux communes desservies actuellement par le CIS de la Benauges ;

Considérant la convention relative au financement proposé par le SDIS33 ;

Vu les termes de la convention, et notamment le montant de 170 137.00 € correspondant à la participation de la Commune de Camblanes et Meynac ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **d'accepter** les termes de la convention ;
- **d'accepter** de payer la somme de 170 137 € suivant les conditions de l'article 3 de la convention ou tout autres moyens de règlement ;
- **d'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VII. CDC Des Portes de l'Entre Deux Mers

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CDC est compétente en matière d'entretien de la voirie transférée. La CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers propose de créer un groupement de commande entre la CDC et les communes adhérentes dans le but de réaliser des économies d'échelle. Le coordonnateur serait la CDC.

Il précise que cela permettrait d'éviter les appels à devis et que les communes resteraient libres de choisir ou pas les prestations des entreprises désignées après l'appel d'offres lancé par la CDC.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°49.2019

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers est compétente en matière d'entretien de la voirie transférée.

Considérant que les communes, pour l'entretien de leurs voies, peuvent faire appel à des prestataires extérieurs.

On peut considérer que la mutualisation de « prestation entretien de voirie » peut permettre de réaliser des économies d'échelle.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les Communautés de Communes de la CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers et la commune suivante : Camblanes et Meynac.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Communauté de communes ou la commune d'adhérer à ce groupement de commandes pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- **d'adhérer** au groupement de commandes « prestations entretien de voirie »,
- **d'approuver** que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CdC des Portes de l'Entre-Deux-Mers,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **de désigner**, parmi les membres du Comité de Pilotage :
 - **M. CARLET en tant que représentant titulaire**
 - **M. HANNOY en tant que représentant suppléant**
- **d'autoriser** M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VIII. ENEDIS

M. le Maire informe l'assemblée que suite au permis d'aménager qui a été accepté à proximité du stade, le Clos de Louis, il est nécessaire d'augmenter la puissance électrique de ce quartier. Enedis a proposé une convention de servitude qui concerne une ligne aérienne sur le terrain de tir à l'arc.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°50.2019

Considérant la nécessité d'augmenter la puissance électrique pour de nouvelles habitations près du stade de football de Camblanes et Meynac,

Considérant le déplacement de la ligne aérienne passant par le terrain communal du Tir à l'Arc,

Vu la convention proposée par ENEDIS

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **d'accepter** les termes de ladite convention,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer le document relatif à ce dossier.

M. le Maire précise que les travaux seront réalisés avant la fin de l'année 2019.

IX. RUBANS ROSES : équipe de Camblanes et Meynac

M. le Maire rappelle qu'une équipe de 13 personnes, composée de personnels et d'élus, a participé au Challenge du Ruban rose à Bordeaux le dimanche 20 octobre 2019.

Chaque inscription s'élevait à 16,00€ (montant reversé entièrement pour la recherche contre le cancer du sein).

Il propose que la Mairie prenne en charge la totalité de ces inscriptions, à savoir 221,00 € (dont 13€ de frais de dossiers).

M. CHIRON précise que le logo de la commune a été inscrit sur les tee-shirts ce qui a été remarqué par plusieurs personnes lors de l'événement.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°51.2019

Le **Challenge du Ruban Rose** est une manifestation caritative pour sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Ce Challenge, qui prend la forme d'une course à pied de 7 kilomètres à Bordeaux, permet de passer un message de santé publique, de pratiquer une activité physique de loisir bénéfique pour la santé et de collecter des dons.

Le Challenge est : COURIR, MARCHER pour AGIR et DONNER pour le dépistage et la prévention du cancer du sein.

Courir non par mode mais par hygiène individuelle, sociale et pour défendre une cause de santé publique.

Considérant la participation au challenge du Ruban Rose de Bordeaux, du groupe « Camblanes et Meynac » constitué de 13 personnes (personnels mairie et élus), dont la participation individuelle s'élève à 16.00€,

Considérant que les élus souhaitent participer à ce challenge,

Considérant que le montant total (y compris les frais de dossiers) s'élève à 221.00€,

Considérant que toutes les inscriptions ont été réglées par un des membres du groupe,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité par 22 voix « POUR » :

- **de rembourser** la somme totale de 221.00€ à Christine SAUTÉJEAU,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



X. CCAS

M. le Maire expose au Conseil la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS, un arrêté est pris en ce sens :

- Rappel élus nommés : Jean-Philippe GUILLEMOT - Président de droit
Sylvette MOUFFLET
Marie-Ange REY
Françoise PUJOL - **Nouvelle élue**
Annabelle ROCA
Hervé CHIRON

- Extérieurs nommés :
Pierrette CARPIO
Eliane PICHON
Michel CABRERO - **Représentant l'UDAF**
Isabelle BRIARD représentant le Secours Catholique
Marie-France ROCA représentant le Secours Populaire – **Remplaçante**

Arrêté n°143.2019

ARTICLE 1

Acte est pris du passage de Madame Françoise PUJOL du stade de membre extérieur - représentant l'UDAF au stade d'élue au Conseil d'Administration du CCAS.

ARTICLE 2

Nomme Madame Marie-France ROCA en qualité de membre extérieur au Conseil d'Administration du CCAS.

ARTICLE 3

Nomme Monsieur Michel CABRERO, déjà membre extérieur du C.A. du CCAS, représentant de l'UDAF.

ARTICLE 4

La secrétaire de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.
Une ampliation sera adressée à la Préfecture.

XI. DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire donne la parole à Mme SAUTEJEAU pour exposer les décisions modificatives à voter.

Délibération n°04.2019 – virements de crédits – Budget Caisse des écoles

M. le Président expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après.

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
FONCTIONNEMENT				
EAU	6061	884,00		
PRESTATION LUDOTHEQUE			6188	884,00
TOTAUX		884,00		884,00

Le Conseil, à l'unanimité, par 8 voix "POUR", des membres présents et représentés, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération n°52.2019 – virements de crédits – Budget commune

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains articles du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après:

OBJET DES DEPENSES	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Opération et article	Sommes	Opération et article	Sommes
PERSONNEL NON TITULAIRE	6413	16 000,00		
PERSONNEL TITULAIRE			6411	16 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	7788	500,00		
PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (vente camion)			775	500,00
TOTAUX		16 500,00		16 500,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, **par 22 voix "POUR"**, les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération n°53.2019 – crédits supplémentaires

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants:

OBJET DES DEPENSES	ARTICLES	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT			
Terrains devenus constructibles	7388	8 574,00	
Nettoyage concessions pleine terre	6288		8 574,00
TOTAL		8 574,00	8 574,00

OBJET DES DEPENSES	ARTICLES	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Géomètre pour terrain DAMLUC	2315-19		2 880,00
Climatisation classe préfabriquée			3 244,00
Taxe d'aménagement	10223	6 124,00	
TOTAL		6 124,00	6 124,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, **par 22 voix "POUR"**, les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

◊ Associations

M. le Maire fait part des remerciements de Mme Annie BOUROUMEAU, Présidente de la gymnastique volontaire, pour la subvention allouée par la commune.

◊ Vide-grenier

M. Le Maire rappelle que le vide grenier s'est déroulé le 23 juin dernier et a une fois de plus rencontré un vif succès. Le Foyer d'Education Populaire souhaite reverser les bénéfices de cette journée aux associations de la commune afin de soutenir leurs projets. 1500 € seront répartis en fonction des projets qui seront présentés.

L'association remercie l'ensemble du personnel de la mairie.

◊ Fête du vin

M. le Maire expose que cette année encore la fête du vin fût très réussie. Si la fréquentation a été légèrement en baisse, les participants ont été plus présents sur les stands et les exposants ont vendu davantage.

Plusieurs personnalités été présentes, l'attaché parlementaire de Mme CARTRON, M. VALLIER - Président d'Entre-Deux-Mers Tourisme, le Député M. LAVERGNE ainsi que M. FAYE, Président de la CDC.

M. le Maire félicite et remercie vivement les élus, Mmes DUPHIL, REY, DUPUCH-BOUYSSOU et M. HANNOY ainsi que tous les bénévoles du comité des fêtes.

Il remercie également les viticulteurs et exposants qui étaient présents.

Mme DUPHIL explique que la présence des viticulteurs a été difficile à organiser cette année car les vendanges ont été décalées.

Mme REY remercie également Mme PUJOL, M. DARON pour l'animation des cors de chasse, ainsi que le personnel administratif et technique de la commune.

◊ Inauguration des voies douces

M. le Maire rappelle que l'inauguration des voies douces et travaux de la côte du Carat s'est déroulée le samedi 19 octobre dernier en présence de M. GLEYZE, Président du Département et Mme HARRIBEY, Sénatrice.

Les trottoirs ont été aménagés en béton désactivé du chemin Lagrange au chemin de Maugey pour permettre la circulation des piétons et cyclistes en toute sécurité.

Concernant la côte du Carat, la chaussée a été entièrement refaite et des trottoirs ont été aménagés sur la partie haute. Les usagers ont fait part de leur satisfaction.

Des panneaux avaient été réalisés montrant des photos avant et après les travaux.

◊ Cimetière

Mme MOUFFLET informe le Conseil que les travaux de l'allée F sont presque terminés. Le cimetière sera entièrement praticable pour la Toussaint.

◊ Marché communal

M. GUAIS informe l'assemblée d'un problème rencontré avec un commerçant présent sur le marché le samedi matin. La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de trouver une solution. **M. GUAIS** remercie Mmes DUPHIL, REY, MM. MONGET, DARON, et MAURIN ainsi que tous les membres pour leur disponibilité et leur solidarité. Le problème a été résolu.

◊ Ecoles

Mme MICHEAU-HERAUD fait part aux élus que les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent actuellement. Les conseils d'école auront lieu après les vacances.

A l'école maternelle, Marion TARAUD sera remplacée par Hugues DUTARTRE pour assurer la direction pendant son congé maternité.

Des exercices « alerte » ont été réalisés dans les deux écoles. Pour l'élémentaire, la corne de brume n'a pas été entendue par tous les instituteurs, quelques réglages sont à prévoir.

Mme MICHEAU-HERAUD indique que la commission scolaire doit se réunir prochainement pour revoir les tarifs des repas. Une délibération sera proposée aux membres de la Caisse des Ecoles avant la fin d'année.

Elle ajoute que le personnel du restaurant scolaire a fait remonter l'information que les nuisances sonores sont encore très importantes pendant le temps du repas. Elle demande d'étudier des solutions possibles.

◊ Lycée Flora Tristan

Mme MICHEAU-HERAUD informe les élus que le Conseil d'administration du lycée s'est réuni le 8 octobre dernier. Mme La Proviseure, Mme Julie KHIARI, nouvellement nommée, prendra contact avec M. le Maire afin de se présenter et poursuivre le partenariat avec la commune.

Une réunion sera organisée début novembre pour l'organisation du téléthon.

M. CROIZAT expose que la réunion de la commission de sécurité en présence des services de la Préfecture et du SDIS a duré une journée. L'avis est dans l'ensemble favorable mais quelques réserves ont été émises concernant les alarmes incendie de l'internat et du restaurant d'application. Le SDIS a également invité le lycée à programmer des formations pour le personnel. Une contre visite est prévue début décembre afin de rendre le rapport définitif et valider l'avis favorable.

◊ Urbanisme

Mme DUPUCH-BOUYSSOU demande une surveillance plus rapprochée des permis de construire car elle constate que trop de travaux réalisés ne sont pas conformes au règlement du PLU.

M. le Maire répond qu'il y a heureusement peu de dérives. Il explique qu'il est très contraignant, de part une procédure administrative lourde, de contrôler la conformité des constructions bien que cela semble nécessaire.

◊ SDEEG

M. HANNOY rappelle que le marché passé pour l'électricité avec le groupement de commandes du SDEEG se termine en fin d'année. Il constate que le coût de l'électricité a beaucoup augmenté : +12,7 % pour les bâtiments et l'éclairage public. Un nouveau marché sera signé à partir du mois de janvier pour une durée d'un an. Il précise que le SDEEG est le 2^{ème} groupement de commandes de France

Concernant le gaz, une augmentation de 9% est à noter. Un marché de 3 ans sera engagé à partir de janvier 2020.

M. HANNOY indique que l'augmentation de ces dépenses sera à prévoir pour le prochain budget.

◊ FINANCES

Mme PERIIN-RAUSCHER fait part que la commission des finances s'est réunie début octobre. Le budget a été respecté depuis le début d'année, quelques ajustements ont été faits mais dans l'ensemble les investissements sont bien avancés. La commission indique un bon taux de réalisation.

◊ PERSONNEL

M. CHIRON informe le Conseil des retours positifs qu'il a reçus sur la qualité d'accueil de Caroline BRUNEAU.

◊ COMMUNICATION

M. MONGET expose que la commission communication travaille actuellement sur le prochain message dont la sortie est prévue pour le début du mois de décembre. Plusieurs thématiques seront abordées : arrivée de la fibre et projection sur la mise en œuvre, point sur les travaux, article sur Lucas LEPAGE et son parcours, une séquence sur le lycée professionnel, un focus sur les commerces et un focus sur les événements de la fin d'année.

La commission a également commencé à travailler sur la carte de vœux et souhaite une réalisation avant la fin d'année.

M. MONGET rappelle que le nouveau site internet a été mis en ligne. Il souhaite avoir un retour et des avis pour une gestion optimale ainsi que pour le compte Facebook.

Il précise que pendant la période électorale, le Conseil doit rester vigilant sur l'utilisation des outils de communication.

◇ SPORTS

M. CAIS informe les élus que l'assemblée générale du tennis a eu lieu avec à l'ordre du jour, l'élection d'une nouvelle présidente Mme Maryse DECONS. Le club montre une bonne dynamique et un équilibre budgétaire. Deux professeurs sont exclusivement dédiés aux cours donnés à Camblanes et Meynac. Un projet de padel est en cours de réflexion.

Concernant le football, il indique que la Première a eu de bons résultats. Il précise cependant que de nouvelles plaintes ont été faites concernant le bruit fait par les supporters dans les tribunes, il paraît nécessaire de sensibiliser à nouveau l'association, notamment avec l'arrivée de nouveaux résidents à proximité du stade.

Pour Camblanes Running, il explique que l'association compte plus de 50 adhérents et souligne une bonne dynamique.

Mme REY indique que l'assemblée générale de la pétanque aura lieu prochainement, un samedi matin. La date sera communiquée ultérieurement.

◇ ENVIRONNEMENT

Mme GAILLARD fait part de l'incompréhension de certains riverains suite à l'abattage d'un grand pin derrière la salle polyvalente. Elle propose une boîte à idées pour recenser les arbres à classer afin d'empêcher de les couper et préserver la nature.

◇ AVIS DE DECES

M. le Maire informe le Conseil du décès de M. Gérard POINTET. Les obsèques auront lieu le jeudi 24 octobre à 10h30 à Cénac. Sur sa proposition, une minute de silence en son honneur a été respectée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h40